

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_084**

**BUDGET SPANC : AUTORISATION DE DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>À L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :  
*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*  
*Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD*  
*Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU*  
*Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD*  
*Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS*  
*Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN*  
*Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*  
*Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE*  
*Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*  
*Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2024\_084 : BUDGET SPANC : AUTORISATION DE DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,
- Vu la délibération n°DEL2023\_021 du 11 avril 2024 adoptant le budget SPANC 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 2 décembre 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2024.

Considérant les crédits inscrits au titre de l'année 2024.

Chapitre Article	Section Investissement - Crédits inscrits en 2024	Montant	25%
C45	Immobilisations incorporelles	275 000.00	68 750.00
45813 (OP11)	Opération pour compte de tiers	275 000.00	68 750.00
<b>TOTAUX</b>		<b>275 000.00</b>	<b>68 750.00</b>

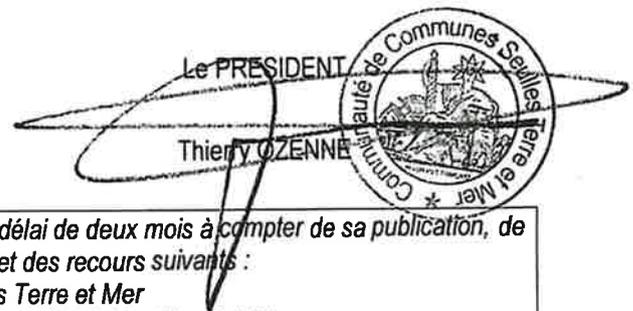
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président, jusqu'à l'adoption du budget SPANC 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT  
Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seuilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN